VILLES, VALLÉES ET MONTAGNES DE L'ISÈRE S'ENGAGENT POUR LES FORÊTS ET FILIÈRES BOIS

Huit territoires isérois (communauté de communes Le Grésivaudan, communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Grenoble-Alpes Métropole, communauté de communes du Trièves, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, Parcs naturels régionaux du Vercors et de la Chartreuse, Espace Belledonne) se sont réunis **vendredi 11 février** pour la signature de la **convention de coopération « Forêt horizon 2030 »**. Une rencontre qui vient renforcer leurs engagements pour développer une gestion responsable et respectueuse des forêts et filières bois locales dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Les espaces forestiers sont des atouts majeurs pour répondre aux défis climatiques et énergétiques. Ils permettent la **captation** d'une partie des **émissions carbones**, un approvisionnement en **bois local** et sont pourvoyeurs d'**emplois** non délocalisables. Ils sont également des lieux de préservation de la **biodiversité** et de **loisirs** pour de nombreux habitants. Sensibiliser et mobiliser le grand public autour de la ressource du bois est en effet l'une des priorités des trois massifs. Avec les animations estivales "**Vis ma vie de bûcheron**", le grand public peut, depuis 2019, visiter des chantiers forestiers et échanger avec des professionnels de la filière bois.

La signature a eu lieu au siège de la communauté de communes Le Grésivaudan dont l'ossature et le revêtement sont en 100% bois isérois. Les Présidents l'on souligné, les essences locales sont des solutions durables tant dans la construction, la rénovation que l'accompagnement énergétique. Aujourd'hui, l'utilisation du bois local est systématiquement envisagé par les collectivités dans les projets de **construction** et de **rénovation** les engageant. En unissant massifs forestiers et régions urbaines, la convention officialise la mobilisation des élus, techniciens et acteurs socioprofessionnels.

À la suite de la signature, les territoires ont pu échanger avec les directeurs territoriaux et départementaux de l'ONF. Car derrière la protection des forêts, se pose aussi la question de la gestion des forêts publiques dans un contexte national de mise en place du contrat d'objectifs et de performance **État-ONF 2021-2025**. Les signataires ont souligné l'incohérence entre la reconnaissance par l'État de la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires et la réduction non négligeable d'effectifs de l'ONF que le contrat prévoit, inquiets d'une potentielle dégradation du service public forestier sur les espaces isérois.